



# LA RÉCIDIVE/REPRISE DES PERSONNES CONDAMNÉES À UNE PEINE DISCONTINUE EN **2007-2008**

Projet : Enquête sur la récidive/reprise de la clientèle confiée  
aux Services correctionnels du Québec

## **RAPPORT N° 5**

---

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



**Analyse et rédaction**

Pierre Lalande, coordonnateur du projet, Direction des programmes

Yvon Pelletier, Direction du pilotage et de l'infocentre

Patrick Dolmaire, Direction du pilotage et de l'infocentre

Consultant : Pierre Landreville, Ph. D.

Sous la direction d'Elaine Raza

Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration

Direction générale des services correctionnels

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-74312-5 (ensemble)

ISBN : 978-2-550-74308-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2015

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

**Note** : Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
<b>A. Les questions méthodologiques et les définitions .....</b>	<b>2</b>
1. La démarche de l'étude.....	2
2. Les données et leurs sources.....	3
3. Présentation de la mesure, de l'année de référence et de la cohorte.....	4
3.1 La peine discontinue .....	4
3.2 L'année de référence.....	5
3.3 La cohorte .....	5
4. Période de référence.....	5
4.1 Période d'observation après la peine discontinue.....	6
5. La récidive/reprise .....	6
6. Définition de la récidive/reprise .....	7
7. Les critères de récidive/reprise .....	7
7.1 Des critères emboîtés .....	7
<b>B. Les résultats de la cinquième cohorte .....</b>	<b>9</b>
1. Les taux globaux de récidive/reprise .....	9
1.1 Nombre d'absences ou de libertés illégales.....	9
1.2 Les taux de récidive/reprise après une période d'observation de deux ans .....	10
2. Taux de récidive/reprise selon les délais .....	10
3. Sexe, âge et origine .....	12
4. Les variables correctionnelles et pénales.....	13
4.1 Âge au premier contact .....	13
4.2 Antécédents.....	14
4.3 Durée de la peine .....	14
4.4 Appartenance à un groupe criminel.....	14
4.5 Les taux de récidive/reprise selon l'infraction initiale.....	15
5. Taux de récidive/reprise selon les régions correctionnelles .....	17

Points saillants .....	18
Mises en garde .....	19
Conclusion .....	19
Annexes.....	20
Bibliographie.....	27

## **GRAPHIQUES**

Graphique 1 – Taux cumulés de récidive/reprise selon la durée d'observation de deux ans .....	10
Graphique 2 – Taux de récidive/reprise, selon l'infraction actuelle .....	16
Graphique 3 – Taux de récidive/reprise selon les régions correctionnelles.....	17

## **TABLEAUX**

Tableau 1 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon le nombre de libertés illégales.....	9
Tableau 2 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon le délai de la récidive/reprise.....	11
Tableau 3 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon certaines données sociodémographiques.....	11
Tableau 4 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon certaines données correctionnelles et pénales .....	13

## TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A-1 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008 .....	20
Tableau A-2 – Taux cumulés de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine discontinuée, selon la durée d'observation .....	20
Tableau A-3 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon certaines données sociodémographiques.....	21
Tableau A-4 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon certaines données correctionnelles et pénales.....	22
Tableau A-5 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon l'infraction initiale.....	23
Tableau A-6 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon les régions correctionnelles .....	24
Tableau A-7 – Statistiques de l'extraction des données - Cohorte 5 .....	25
Tableau A-8 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée dont la date de début est en 2007-2008, selon les libérées illégales.....	26



## INTRODUCTION

Il y a habituellement deux raisons pour lesquelles beaucoup d'organisations correctionnelles tentent de mesurer le taux de récidive de la clientèle qui leur est confiée : d'abord, pour évaluer leur performance, ce qui n'est pas si simple (voir, notamment, la Conférence du consensus, 2013 et Landreville, 1982a; 1982b; 1982c;) – et pour mieux réagir (Royaume-Uni, 2012-2013); puis, en corollaire, pour se comparer avec d'autres organisations.

Aux Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec (ci-après Services correctionnels), la question de savoir quel était le taux de récidive de leur clientèle a été posée à quelques reprises. Pour de multiples raisons, les Services correctionnels n'avaient pas jusqu'ici accordé la priorité à la question des taux de récidive.

L'une de ces raisons était en fait liée aux difficultés inhérentes à une définition et à un calcul universels d'un taux de la récidive et à l'impossibilité de faire des comparaisons solides avec d'autres organisations. C'est connu, tant les chercheurs universitaires que les organisations correctionnelles ont généralement conclu qu'il était impossible d'arriver à une définition universelle de la récidive. Certains ont même fait l'expérience d'évacuer complètement cette notion en la remplaçant par exemple par celle de « nouveau contact ». Cependant, puisque l'on se bute à un concept qui résiste, tant dans l'esprit populaire que chez les chercheurs et surtout chez les organisations publiques, la notion de récidive demeure tellement bien ancrée qu'elle devient incontournable.

La question revenant régulièrement, les Services correctionnels ont fait le pari d'entreprendre une réflexion et de former une équipe composée d'un consultant externe et de trois professionnels de la Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration. Cette équipe a reçu le mandat, dans un premier temps, de concevoir un modèle permettant de documenter les cas de récidive de la clientèle confiée aux Services correctionnels et, dans un deuxième temps, à l'aide du modèle élaboré, d'établir sur une base continue les taux de récidive/reprise des personnes qui ont été sous leur responsabilité.

Conséquemment, et pour l'ensemble du projet, cinq cohortes de personnes qui ont terminé leur peine de prison ou qui ont été soumises à une peine ou à une mesure dans la communauté ont été analysées. Ces cohortes sont les suivantes :

1. les sortants de prison en fin de peine continue de 2007-2008;
2. les personnes libérées conditionnellement de 2007-2008;
3. les probationnaires ayant terminé leur période de probation en 2007-2008;
4. les sursitaires ayant terminé leur période de sursis en 2007-2008;
5. les personnes condamnées à une peine discontinue en 2007-2008.

Ce cinquième rapport préliminaire porte sur la récidive/reprise des personnes condamnées à une peine discontinue en 2007-2008. La structure du rapport se présente comme suit : A. Les questions méthodologiques et les définitions : la démarche de l'étude, les données et leurs sources, la présentation de la mesure, la présentation de la cohorte, la durée de la période d'observation, les critères de récidive/reprise et la définition des concepts utilisés; B. Les résultats de la cohorte, suivis des points saillants, d'une conclusion et de la bibliographie. Tous les tableaux présentant les résultats complets se trouvent en annexe.

## **A. LES QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES ET LES DÉFINITIONS<sup>1</sup>**

### **1. LA DÉMARCHE DE L'ÉTUDE**

Dans un premier temps, une revue de la littérature a été effectuée pour faire ressortir les résultats d'études récentes produites par différentes organisations correctionnelles dans divers pays. L'objectif était de connaître les méthodologies ainsi que la définition des concepts utilisés dans différentes recherches<sup>2</sup>. Parallèlement, des documents de travail ont été élaborés et soumis à l'équipe pour discussion. Des réunions de travail ont eu lieu afin de connaître quelles étaient les données disponibles, de faire le choix des cohortes à étudier ainsi que des concepts retenus et leur définition.

---

1. Tous les détails méthodologiques sont présentés dans le rapport intitulé *La récidive chez la clientèle des Services correctionnels du Québec : définitions et méthodologie*.

2. Les résultats de cette revue de littérature sont présentés dans le document mentionné dans la note précédente.

Essentiellement, l'exercice visait à ce que, tout au long des travaux, l'équipe soit au même diapason sur le plan conceptuel afin que le lecteur comprenne clairement comment les résultats ont pu être obtenus et interprétés.

## 2. LES DONNÉES ET LEURS SOURCES

- Les informations utilisées dans le cadre de la présente étude sur la récidive proviennent d'un entrepôt de données précisément réalisé pour cette étude et dérivé directement de l'entrepôt correctionnel de données (ECD) de l'Infocentre. Cette nouvelle compilation recense **15 années d'historique des données** et est basée sur la **population totale** des contrevenants.
- Les données originales de l'ECD proviennent du système DACOR (dossiers administratifs correctionnels). L'Infocentre extrait une partie importante des données du système DACOR pour édifier son propre système d'entrepôt de données, nommé ECD. La réalisation automatisée de l'ECD permet de transformer les **données extraites** de DACOR en **informations** définissant adéquatement le milieu fermé ou le milieu ouvert des Services correctionnels.
- Toutes les données proviennent par conséquent des Services correctionnels du Québec; ce choix implique que nous n'avons pas d'informations au sujet des condamnations prononcées hors du Québec durant la période d'observation ni au sujet des condamnations à une peine d'amende.
- Seules les peines ou mesures « simples » ont été retenues (fin de peine de détention, probation seule, libération conditionnelle, sursis seul, détention discontinuée), et non les peines ou mesures « combinées » (ex. : détention suivie d'une probation).
- Au besoin, dans une autre phase du projet, des cohortes mixtes pourront être analysées (ex. : prison et probation ou prison et libération conditionnelle).

Tous les événements retenus l'ont été pour des condamnations prononcées uniquement sur le territoire québécois au cours d'une période rétrospective de dix ans. Les variables utilisées sont les suivantes :

- Variables sociodémographiques
  - Sexe
  - Âge à l'admission
  - Origine
  
- Variables correctionnelles et pénales
  - Âge au premier contact
  - Nombre d'antécédents
  - Durée de la peine imposée
  - Appartenance à un groupe criminel
  - Infraction initiale
  
- Régions et réseaux correctionnels

### **3. PRÉSENTATION DE LA MESURE, DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE ET DE LA COHORTE**

#### **3.1 La peine discontinuë**

En vertu de l'article **732**. (1) du Code criminel (peine discontinuë) :

*Le tribunal qui déclare le délinquant coupable d'une infraction et le condamne à un emprisonnement maximal de quatre-vingt-dix jours pour défaut de paiement d'une amende ou pour un autre motif, peut, compte tenu de l'âge et de la réputation du délinquant, de la nature de l'infraction, des circonstances dans lesquelles elle a été commise et de la disponibilité d'un établissement adéquat pour purger la peine, ordonner :*

- a) que la peine soit purgée de façon discontinuë aux moments prévus par l'ordonnance;*
- b) au délinquant de se conformer aux conditions prévues par l'ordonnance pendant toute période où il purge sa peine hors de la prison et de s'y conformer dès sa sortie de prison.*

La peine discontinue permet aux tribunaux de déterminer une peine qui ne perturbera pas l'emploi du délinquant, ses études ou sa formation, ses traitements médicaux ou autres ou ses responsabilités familiales.

### 3.2 L'année de référence

Le choix de 2007-2008 se justifie dans un premier temps par un souci de cohérence qui permettra de faire des comparaisons entre les différentes cohortes au cours d'une même période. Dans un deuxième temps, il y avait la préoccupation de permettre de mesurer la récidive/reprise pendant la durée des peines de probation ou de sursis (qui peuvent dans certains cas s'étendre sur une période de trois ans) et par la suite pendant une période d'observation de deux ans après la mesure.

### 3.3 La cohorte

La présente cohorte est composée des personnes ayant amorcé une peine discontinue en 2007-2008. Le nombre de dossiers retenus est de 1 410 sur un total potentiel de 1 679. Les 269 exclusions<sup>3</sup> se déclinent comme suit :

Condamnations orphelines	N : 19	1,1 %
Condamnations en double	N : 33	2,0 %
Mesures mixtes (sursis, probation, TC)	N : 167	9,9 %
Condamnations incohérentes	N : 50	3,0 %
Total des exclusions	N : 269	16,0 %

## 4. PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

À l'instar des sortants de prison, la période de référence des personnes ayant été condamnées à une peine discontinue se limite à la période d'observation postsentencielle, soit la portion d'observation de deux ans **après** la peine discontinue.

---

3. Voir l'annexe A-7 pour les détails.

#### 4.1 Période d'observation après la peine discontinuée

La période d'observation **après** la peine discontinuée est de deux ans, durant laquelle on mesure la récidive/reprise. Elle est limitée par :

- un point de départ  $T^0$ , soit le jour de la sortie de prison;
- une fin au point  $T^4$ , soit après la période d'observation ou de suivi de deux ans;
- un point  $T^3R$  s'il se produit un échec, une récidive/reprise, entre le temps  $T^0$  et  $T^4$ .

	$T^0$ Point de départ	Période de référence	Fin de la période d'observation $T^4$
Détention discontinuée			
	$T^0$	Période d'observation de 2 ans	$T^4$
Après la mesure		$T^3R$	

#### 5. LA RÉCIDIVE/REPRISE

Comme on ne peut calculer que ce que l'on connaît, le chercheur ne peut prendre en compte que ce que le système judiciaire et le système correctionnel ont enregistré. Autrement dit, si un individu commet une nouvelle infraction qui ne sera jamais résolue, elle ne pourra jamais être calculée dans le taux de récidive. C'est la raison pour laquelle le criminologue Pierre Landreville<sup>4</sup> suggère d'abandonner l'usage de l'expression « taux de récidive » et de la remplacer par « taux de reprise » (Landreville, 1982 b : 440).

Sur le plan conceptuel, cette notion a la qualité de se rapprocher davantage de la réalité. On reconnaît que l'on ne mesure pas principalement la commission d'une nouvelle infraction, mais une reprise de la personne contrevenante par le système pénal. Cependant, pour bien marquer qu'on ne fait pas abstraction de cette question importante, tout en reconnaissant l'importance d'un langage commun, c'est la double notion de « récidive/reprise » qui sera utilisée tout au long du projet.

En résumé, ce qui a été retenu vise à se rapprocher le plus possible des standards internationaux actuels, qui s'accordent pour la plupart sur une définition de la récidive comme étant une nouvelle condamnation (Holland, S. K. Pointon & S. Ross : 2007 : 8) pendant une période circonscrite dans le temps.

4. Voir Landreville (1982 b).

## 6. DÉFINITION DE LA RÉCIDIVE/REPRISE

Par conséquent, tout au long de l'étude, nous définirons la récidive/reprise comme suit : une **nouvelle condamnation pour un nouveau délit** commis pendant une période circonscrite dans le temps, soit pendant la durée de la mesure et pendant une période d'observation de deux ans après la mesure.

## 7. LES CRITÈRES DE RÉCIDIVE/REPRISE

Il importe de préciser quels sont les critères pour calculer ce qui constitue ou non une récidive/reprise. Dans le cas qui nous occupe, nous avons retenu quatre critères. Lorsqu'il est question de récidive/reprise, une distinction s'impose, soit de différencier les cas s'étant vu infliger une nouvelle condamnation de ceux qui sont de retour dans le système correctionnel à la suite de manquements aux conditions, et, en ce qui nous concerne, les absences illégales. C'est ce qui a justifié l'ajout de notre premier critère.

### 7.1 Des critères emboîtés

Les quatre critères retenus dans cette étude sont des critères qui, pourrait-on dire, s'emboîtent les uns dans les autres, les premiers englobant tous les suivants.

- a) Un **nouveau contact** est un contact subséquent avec les Services correctionnels. Il s'agit d'une nouvelle intervention officielle qui ne conduit pas nécessairement à une condamnation.

On pense, par exemple, à une nouvelle accusation avec détention provisoire, mais qui ne conduira pas à une nouvelle condamnation pendant la période d'observation ou à une absence ou à une liberté illégale pendant la peine discontinuée ou encore à une condition de probation, le cas échéant.

- b) Toute **nouvelle condamnation** deux ans après la peine discontinuée;
- c) Toute **nouvelle condamnation à une peine d'incarcération** deux ans après la peine discontinuée;

d) Toute **condamnation à une peine d’incarcération de deux ans et plus** deux ans après la peine discontinuée.

Plus précisément :

- A inclut A + B + C + D (toutes les nouvelles interventions officielles aux Services correctionnels avec ou sans condamnation);
- B inclut B + C + D (toutes les condamnations à une peine d’incarcération provinciale ou fédérale ou à une peine à purger dans la communauté);
- C inclut C + D (toutes les condamnations à une peine d’incarcération provinciale ou fédérale);
- D inclut seulement les condamnations à une peine d’incarcération de deux ans et plus.

## B. LES RÉSULTATS DE LA CINQUIÈME COHORTE

Cette partie présente les analyses des principaux résultats obtenus. Après avoir exposé les taux globaux de récidive/reprise, nous examinerons en détail les quatre sections suivantes : les données sociodémographiques, les données correctionnelles et pénales, celles selon l'infraction initiale et, enfin, celles selon les régions et les réseaux correctionnels. Il est à noter que, afin de simplifier l'analyse et la présentation, seules les colonnes B, C, et D sont traitées. Les données complètes sont en annexe.

### 1. LES TAUX GLOBAUX DE RÉCIDIVE/REPRISE

En ce qui a trait à l'analyse des taux globaux de récidive/reprise, seule la période d'observation de deux ans **après** la peine discontinuée sera prise en compte.

#### 1.1 Nombre d'absences ou de libertés illégales

Dans le cas des peines discontinuées, ne pas se présenter à l'établissement la journée et l'heure requises ou simplement de disparaître et ne plus se présenter constitue un manquement. Certains n'ont eu aucune absence, d'autres en ont eu une ou deux et un dernier groupe en a eu trois ou plus. Nous avons donc pu associer la récidive/reprise au nombre de libertés illégales.

Au tableau 1, les résultats indiquent tout d'abord que 74 % (N : 1 047) n'ont eu aucune absence ou liberté illégale. Quinze pour cent (N : 214) ont commis une absence illégale, 4 % (N : 60), deux absences illégales et, enfin, 6 % (N : 89) en ont commis trois ou plus.

**Tableau 1 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon le nombre de libertés illégales**

	Nombre de dossiers retenus	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Nombre de libertés illégales	100 % (1 410)	31 % (440)	26 % (364)	1 % (17)
Aucune	74 % (1 047)	24 % (248)	19 % (195)	1 % (11)
Une	15 % (214)	50 % (106)	43 % (93)	1 % (3)
Deux	4 % (60)	52 % (31)	48 % (29)	0 % (0)
Trois et plus	6 % (89)	62 % (55)	53 % (47)	3 % (3)

## 1.2 Les taux de récidive/reprise après une période d'observation de deux ans

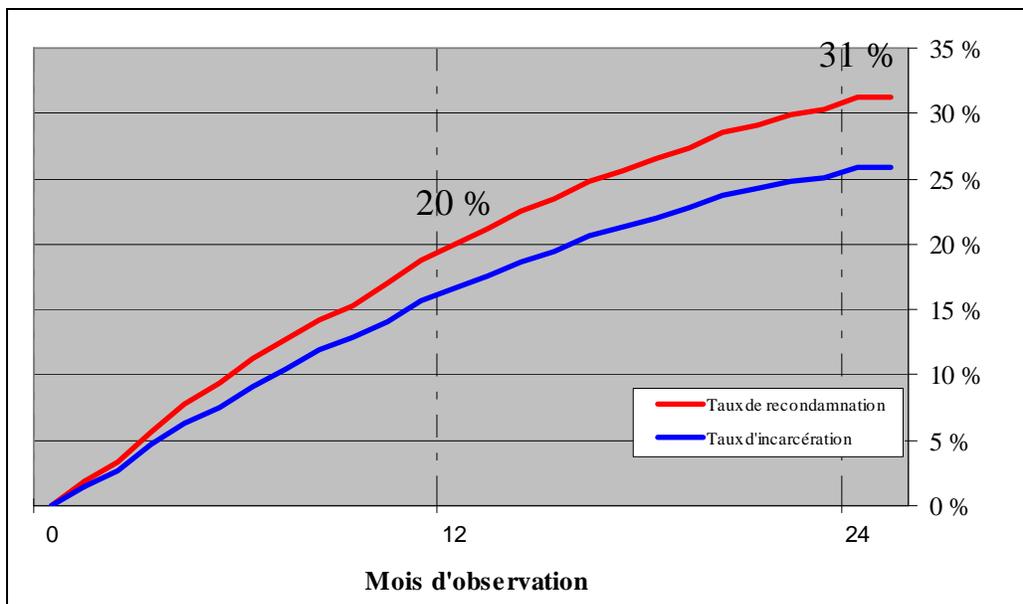
Quant à la récidive/reprise, 31 % (N : 440) des personnes condamnées à une peine discontinuée en 2007-2008 ont été « reprises » par le système et condamnées de nouveau pendant la période d'observation de deux ans suivant la fin de la peine discontinuée. On voit aussi que 26 % (N : 364) des personnes purgeant une peine discontinuée ont été condamnées à une nouvelle peine d'incarcération, dont 1 % (N : 17) au fédéral.

Conséquemment, 5 % des personnes (31 % - 26 %) qui ont récidivé ont été recondamnées à une peine dans la communauté au cours de la période d'observation de deux ans.

On note par ailleurs une différence importante entre celles qui n'ont pas commis de liberté illégale et celles qui en ont commis. Par exemple, pour les personnes n'en ayant pas commis, le taux de nouvelle condamnation est de 24 % et le taux de nouvelle incarcération de 19 %. Par contre, pour les personnes ayant commis plus de trois libertés illégales, le taux de nouvelle condamnation grimpe à 62 % et celui de nouvelle incarcération à 53 %.

## 2. TAUX DE RÉCIDIVE/REPRISE SELON LES DÉLAIS

Graphique 1 – Taux cumulés de récidive/reprise selon la durée d'observation de deux ans



**Tableau 2 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée en 2007-2008, selon le moment de la récidive/reprise**

Moment de la récidive	Nouvelle condamnation		Nouvelle peine d’incarcération	
	Taux (N)	Taux cumulés	Taux (N)	Taux cumulés
Moins de 1 mois	2 % (26)	2 %	1 % (21)	1 %
Entre 1 et moins de 3 mois	4 % (54)	6 %	3 % (46)	5 %
Entre 3 et moins de 6 mois	6 % (78)	12 %	4 % (62)	9 %
Entre 6 et moins de 12 mois	9 % (124)	20 %	8 % (106)	17 %
12 mois et plus	11 % (158)	31 %	9 % (129)	26 %

La donnée la plus importante du graphique 1 et du tableau 2 porte sur les moments de la récidive/reprise en nombre de mois. On remarque de nouveau que les récidives/reprises se produisent relativement rapidement après la fin de la peine. Les deux tiers des contrevenants qui sont de nouveau condamnés dans la période d’observation le sont au cours de la première année (26 + 54 + 78 + 124/440).

Le tableau 3 présente les taux de récidive/reprise en fonction de certaines variables sociodémographiques alors que le tableau 5 présente les taux de récidive/reprise en fonction des variables correctionnelles et pénales des 1 410 personnes purgeant une peine discontinuée en 2007-2008.

**Tableau 3 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon certaines données sociodémographiques**

Variables sociodémographiques	Nombre de dossiers retenus	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d’incarcération	D) Condamnation à une peine d’incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des peines discontinuées	100 % (1 410)	31 % (440)	26 % (364)	1 % (17)
<b>Sexe</b>				
Femmes	5 % (74)	20 % (15)	11 % (8)	1 % (1)
Hommes	95 % (1336)	32 % (425)	27 % (356)	1 % (16)
<b>Âge à l’admission</b>				
18-24 ans	14 % (198)	42 % (84)	33 % (66)	2 % (3)
25-34 ans	27 % (386)	38 % (145)	30 % (115)	2 % (6)
35-44 ans	28 % (397)	30 % (121)	26 % (102)	2 % (6)
45 et plus	30 % (429)	21 % (90)	19 % (81)	0 % (2)
<b>Origine</b>				
Allochtone	99 % (1400)	31 % (436)	26 % (363)	1 % (17)
Autochtone	1 % (10)	40 % (4)	10 % (1)	0 % (0)

### **3. SEXE, ÂGE ET ORIGINE**

Les hommes représentent 95 % des sortants de prison ayant été condamnés à une peine discontinuée (N : 1336) et les femmes, 5 % (N : 74). Le taux de nouvelle condamnation est de 20 % chez les femmes et de 32 % chez les hommes.

Les deux sexes confondus, les personnes admises entre 18 et 24 ans affichent le plus haut taux de nouvelle condamnation, avec 42 %, et 33 % d'entre elles ont été condamnées de nouveau à une peine d'incarcération. Encore une fois, et comme la littérature l'indique, les taux de récidive/reprise tendent à diminuer avec l'âge puisque les personnes de 45 ans et plus ont connu les taux de nouvelle condamnation les plus faibles, soit de 21 % et les taux de nouvelle peine d'incarcération de 19 %.

Les personnes autochtones représentent dans cette cohorte 1 % des dossiers (N : 10). Une seule d'entre elles a été de nouveau condamnée à une peine d'incarcération. Devant ce faible nombre, il est impossible ici de faire quelque comparaison que ce soit.

#### 4. LES VARIABLES CORRECTIONNELLES ET PÉNALES

**Tableau 4 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon certaines données correctionnelles et pénales**

Variables pénales	Nombre de dossiers retenus	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des peines discontinuées	100 % (1 410)	31 % (440)	26 % (364)	1 % (17)
<b>Âge au premier contact</b>				
18 ans	13 % (177)	51 % (91)	42 % (74)	3 % (5)
19-20 ans	20 % (277)	44 % (121)	39 % (108)	2 % (5)
21-24 ans	19 % (272)	34 % (92)	26 % (71)	1 % (3)
25-34 ans	26 % (360)	26 % (94)	21 % (74)	1 % (3)
35-44 ans	12 % (166)	20 % (33)	17 % (29)	1 % (1)
45 ans et plus	11 % (158)	6 % (9)	5 % (8)	0 % (0)
<b>Nombre d'antécédents</b>				
0	45 % (629)	20 % (123)	15 % (96)	0 % (3)
1 à 3	37 % (519)	33 % (172)	28 % (144)	1 % (5)
4 et plus	19 % (262)	55 % (145)	47 % (124)	3 % (9)
<b>Durée de la peine imposée</b>				
30 jours et moins	40 % (558)	23 % (131)	19 % (104)	1 % (3)
31 à 60 jours	14 % (195)	43 % (84)	34 % (67)	2 % (4)
61 à 90 jours	47 % (657)	34 % (225)	29 % (193)	2 % (10)
<b>Appartenance à un groupe criminel</b>				
Aucun	98,8 % (1 393)	31 % (428)	25 % (353)	1 % (16)
Crime organisé*	0,1 % (1)	100 % (1)	100 % (1)	0 % (0)
Gangs de rue*	0,8 % (11)	82 % (9)	82 % (9)	9 % (1)
Motards*	0,4 % (5)	40 % (2)	20 % (1)	0 % (0)
Ensemble des groupes criminels*	100 % (17)	70,6 % (12)	64,7 % (11)	5,9 % (1)

##### 4.1 Âge au premier contact

Au tableau 4, et à l'instar des autres cohortes, on constate que ce sont les **personnes âgées de 18 ans** lors du premier contact avec les Services correctionnels qui ont le plus haut taux de nouvelle condamnation avec 51 % des cas. Loin derrière, le groupe des 45 ans et plus a eu 6 % de nouvelle condamnation. Ces données confirment ce que révèlent les recherches : plus on est jeune lors du premier contact avec le système pénal, plus les probabilités de récidive/reprise sont élevées.

## 4.2 Antécédents

En ce qui a trait aux **antécédents**, parmi les contrevenants qui n'en avaient aucun, 20 % ont été condamnés de nouveau. En contrepartie, le groupe qui possédait plus de quatre antécédents correctionnels a connu le plus haut taux de récidive/reprise : ces personnes ont été recondamnées dans 55 % des cas et 47 % ont été réincarcérées. Ici aussi, les résultats sont conformes aux connaissances criminologiques.

## 4.3 Durée de la peine

Quant à la **durée de la peine** qui avait été imposée, nous l'avons divisée en trois groupes : 30 jours et moins (40 % de la cohorte), 31 à 60 jours (14 %) et, enfin, 61 à 90 jours (47 %).

Le partage des pourcentages pour nouvelle condamnation se présente comme suit : le premier groupe (33 jours et moins) a été recondamné dans 23 % des cas; le deuxième groupe (31-60 jours), dans 43% des cas; et, finalement, pour le groupe des 61 à 90 jours, il y a eu 34 % de nouvelle condamnation.

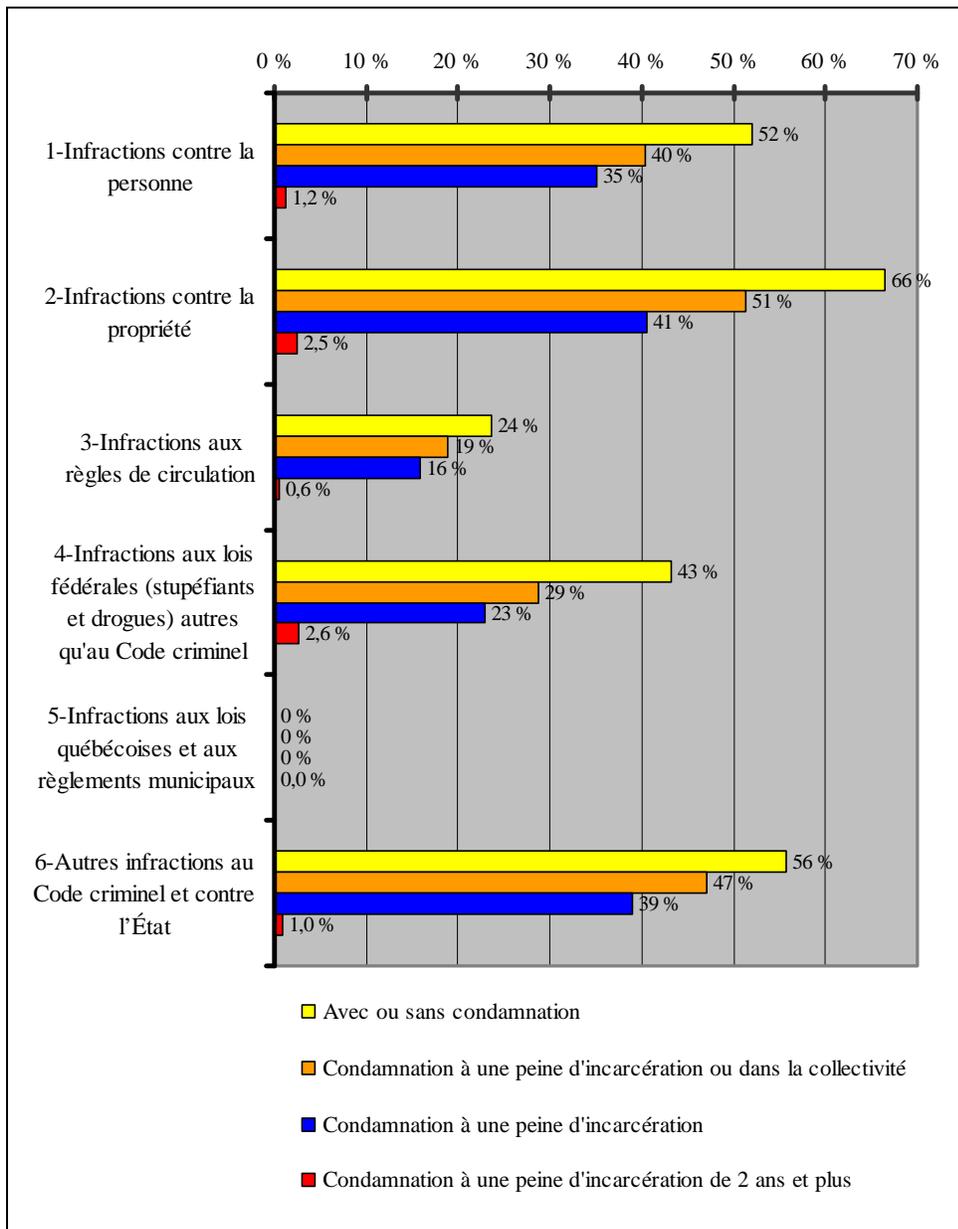
## 4.4 Appartenance à un groupe criminel

Il n'y a pas lieu de se surprendre qu'il y ait peu de personnes associées à un groupe criminel parmi celles condamnées à une peine discontinue. Seulement 17 personnes représentaient ce groupe sur un nombre potentiel de 1 410. Les données étant trop infimes, à l'instar de celles du groupe autochtone, il est impossible de faire ici des comparaisons, car il y a peu de place à l'interprétation. Les personnes identifiées comme appartenant à un groupe criminel peuvent difficilement se trouver en prison seulement les fins de semaine.

#### **4.5 Les taux de récidive/reprise selon l'infraction initiale**

En ce qui concerne la nature de l'infraction qui avait initialement conduit les personnes à une peine de détention discontinue, à partir des données DACOR, les différentes infractions ont été regroupées en six catégories. Les pourcentages entre parenthèses représentent la proportion de la cohorte selon la nature de l'infraction : 1) infractions contre la personne (12 %); 2) infractions contre la propriété (14 %); 3) infractions aux règles de la circulation (48 %); 4) infractions aux lois fédérales (stupéfiants, drogues) autres qu'au Code criminel (11 %); 5) infractions aux lois québécoises et aux règlements municipaux (0 %); 6) autres infractions au Code criminel et contre l'État (15 %). Ces données sont présentées au graphique 2 et en détail au tableau A-5.

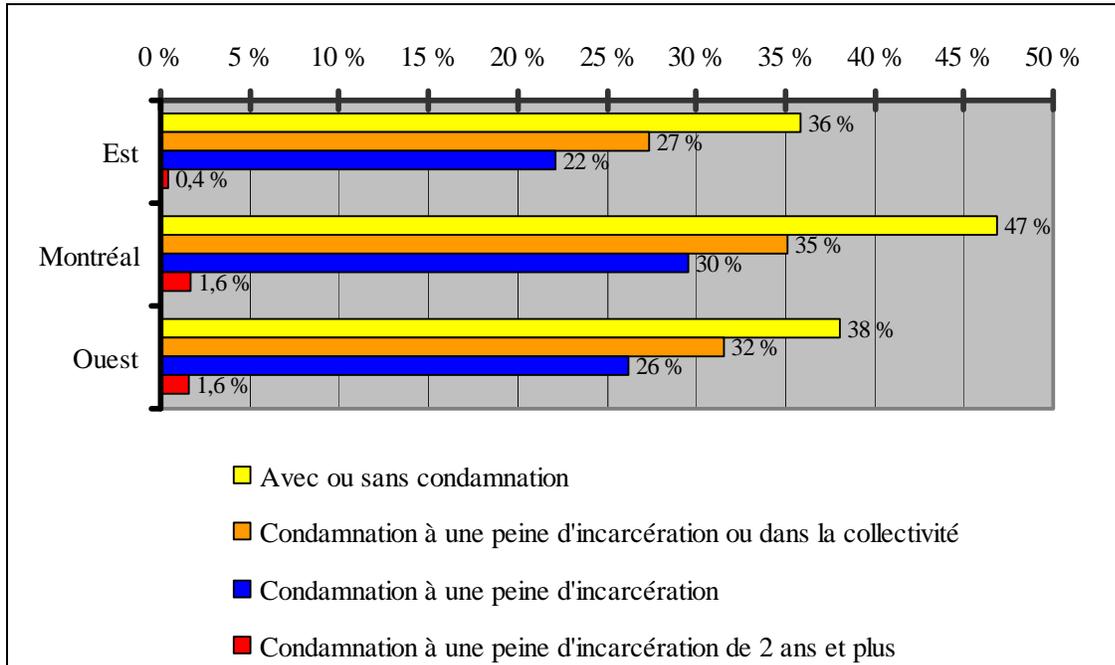
**Graphique 2 – Taux de récidive/reprise, selon l’infraction actuelle**



C'est la catégorie « Infractions aux règles de la circulation » qui est la plus représentée dans cette cohorte, avec 48 % des individus. En revanche, c'est cette catégorie qui a le plus faible taux de nouvelle condamnation. Le taux le plus élevé se trouve dans la catégorie « Infractions contre la propriété », avec 51 %. Viennent ensuite, respectivement, les infractions au Code criminel et contre l'État, avec 47 %, les infractions aux lois fédérales (stupéfiants et drogues) autres qu'au Code criminel, avec 29 % et, enfin, comme nous l'avons mentionné, la catégorie « Infractions aux règles de la circulation », avec 19 %.

## 5. TAUX DE RÉCIDIVE/REPRISE SELON LES RÉGIONS CORRECTIONNELLES

Graphique 3 – Les taux de récidive/reprise selon les régions correctionnelles



Le graphique 3 représente les taux de récidive/reprise des sortants de prison ayant entamé une peine discontinue en 2007-2008 selon les régions correctionnelles. Les régions correctionnelles sont réparties comme suit : le réseau de Montréal (N : 427) représentait 30 % du groupe; le réseau de l'Est, 34 % (N : 483), et le réseau de l'Ouest (N : 500) avait la plus grosse proportion, soit 35 %.

Les taux de récidive/reprise varient peu selon les régions. Le réseau de Montréal a un taux très légèrement supérieur de nouvelle condamnation, avec 35 %, et de 30 % de nouvelle peine d'incarcération. Le réseau de l'Ouest arrive deuxième, avec 32 % de nouvelle condamnation et 26 % de nouvelle peine d'incarcération. Le réseau de l'Est suit, avec 27 % de nouvelle condamnation et 22 % de nouvelle peine d'incarcération.

## POINTS SAILLANTS

- Les résultats indiquent tout d'abord que 74 % (N : 1 047) des membres de la cohorte n'ont eu aucune absence ou liberté illégale. Quinze pour cent (N : 214) ont commis une absence illégale, 4 % (N : 60) deux absences illégales et, enfin, 6 % (N : 89) ont commis trois absences illégales ou plus (tableau 1).
- Parmi les personnes qui ont entamé leur peine discontinuée en 2007-2008 (N : 1410), 31 % (N : 440) ont été « reprises » par le système et condamnées de nouveau pendant la période d'observation de deux ans suivant la peine discontinuée et 26 % ont été condamnées à une nouvelle incarcération (tableau 1).
- Les hommes ont un plus fort taux de récidive/reprise que les femmes (tableau 3).
- Les personnes admises entre 18 et 24 ans ont le plus haut taux de nouvelle condamnation, avec 42 %, et 33 % d'entre elles ont été condamnées de nouveau à une peine d'incarcération. Encore une fois, les taux de récidive/reprise tendent à diminuer avec l'âge (tableau 3).
- Ce sont les personnes âgées de 18 ans lors du premier contact avec les Services correctionnels qui ont le plus haut taux de nouvelle condamnation avec 51 % des cas. Plus on est jeune lors du premier contact avec le système pénal, plus les probabilités de récidive/reprise sont élevées (tableau 4).
- Le groupe qui possédait plus de quatre antécédents correctionnels a connu le plus haut de récidive/reprise : les personnes qui en font partie ont été recondamnées dans 55 % des cas, alors que 47 % ont été réincarcérées. Ici aussi, les résultats sont conformes aux connaissances criminologiques (tableau 4).
- C'est dans la catégorie des infractions contre la propriété que le taux de nouvelle condamnation est le plus élevé, avec 51 % (N : 101) (tableau A-5).
- Les taux de récidive/reprise varient peu selon les régions (tableau A-6).

## MISES EN GARDE

- Lorsqu'on parle de récidive/reprise, il faut **toujours** préciser la cohorte étudiée, la source des données (casier judiciaire, source judiciaire ou correctionnelle – ici DACOR), la définition du critère et la durée de la période d'observation. On ne peut **jamais** dire simplement que « le taux de récidive est de X % ».
- Comme il ne s'agit pas d'une étude évaluative, on ne peut donc pas tirer de conclusions quant à l'efficacité ou à l'inefficacité des mesures correctionnelles.
- Il faut être extrêmement prudent avant de faire des comparaisons, puisque la sélection des populations est différente, les périodes d'observation sont souvent différentes et les critères de récidive/reprise sont différents. Et souvent, ces notions ne sont même pas précisées.

## CONCLUSION

Ce cinquième et dernier rapport préliminaire présentait les résultats de la cohorte des personnes ayant entamé une peine discontinue en 2007-2008 du projet Enquête sur la récidive/reprise de la clientèle confiée aux Services correctionnels du Québec. L'ensemble est accompagné d'un rapport axé uniquement sur les définitions et la méthodologie utilisée.

Dans les rapports finaux, des analyses plus poussées seront produites et seront bonifiées, dans la mesure du possible, de comparaisons tirées d'autres études récentes. De plus, il sera possible d'effectuer des comparaisons entre les différentes cohortes étudiées dans ce projet.

## ANNEXES

**Tableau A-1 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008**

	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des peines discontinuées	100 % (1 410)	40 % (563)	31 % (440)	26 % (364)	1 % (17)

**Tableau A-2 – Taux cumulés de récidive/reprise des sortants de prison de 2007-2008 en fin de peine discontinuée, selon la durée d'observation**

Moment de la récidive	Nouvelle condamnation		Nouvelle peine d'incarcération	
	Taux (N)	Taux cumulés	Taux (N)	Taux cumulés
Moins de 1 mois	2 % (26)	2 %	1 % (21)	1 %
Entre 1 mois et moins de 3 mois	4 % (54)	6 %	3 % (46)	5 %
Entre 3 mois et moins de 6 mois	6 % (78)	11 %	4 % (62)	9 %
Entre 6 mois et moins de 12 mois	9 % (124)	20 %	8 % (106)	17 %
12 mois et plus	11 % (158)	31 %	9 % (129)	26 %

**Tableau A-3 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon certaines données sociodémographiques**

		Taux de récidive/reprise			
Variables sociodémographiques	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des peines discontinuées	100 % (1 410)	40 % (563)	31 % (440)	26 % (364)	1 % (17)
<b>Sexe</b>					
Femmes	5 % (74)	26 % (19)	20 % (15)	11 % (8)	1 % (1)
Hommes	95 % (1 336)	41 % (544)	32 % (425)	27 % (356)	1 % (16)
<b>Âge à l'admission</b>					
18-24 ans	14 % (198)	53 % (105)	42 % (84)	33 % (66)	2 % (3)
25-34 ans	27 % (386)	51 % (196)	38 % (145)	30 % (115)	2 % (6)
35-44 ans	28 % (397)	39 % (153)	30 % (121)	26 % (102)	2 % (6)
45 ans et +	30 % (429)	25 % (109)	21 % (90)	19 % (81)	0 % (2)
<b>Origine</b>					
Allochtone	99 % (1 400)	40 % (558)	31 % (436)	26 % (363)	1 % (17)
Autochtone	1 % (10)	50 % (5)	40 % (4)	10 % (1)	0 % (0)

**Tableau A-4 Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007 2008, selon certaines données correctionnelles et pénales**

		Taux de récidive/reprise			
Variables pénales	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
		Ensemble des peines discontinuées	100 % (1 410)	40 % (563)	31 % (440)
<b>Âge au premier contact</b>					
18 ans	13 % (177)	66 % (116)	51 % (91)	42 % (74)	3 % (5)
19-20 ans	20 % (277)	56 % (156)	44 % (121)	39 % (108)	2 % (5)
21-24 ans	19 % (272)	43 % (116)	34 % (92)	26 % (71)	1 % (3)
25-34 ans	26 % (360)	34 % (121)	26 % (94)	21 % (74)	1 % (3)
35-44 ans	12 % (166)	26 % (43)	20 % (33)	17 % (29)	1 % (1)
45 ans et plus	11 % (158)	7 % (11)	6 % (9)	5 % (8)	0 % (0)
<b>Nombre d'antécédents</b>					
0	45 % (629)	25 % (160)	20 % (123)	15 % (96)	0 % (3)
1 à 3	37 % (519)	41 % (214)	33 % (172)	28 % (144)	1 % (5)
4 et plus	19 % (262)	72 % (189)	55 % (145)	47 % (124)	3 % (9)
<b>Durée de la peine imposée</b>					
30 jours et moins	40 % (558)	28 % (159)	23 % (131)	19 % (104)	1 % (3)
31 à 60 jours	14 % (195)	50 % (97)	43 % (84)	34 % (67)	2 % (4)
61 à 90 jours	47 % (657)	47 % (307)	34 % (225)	29 % (193)	2 % (10)
<b>Appartenance à un groupe criminel</b>					
Aucun	98,8 % (1 393)	39 % (548)	31 % (428)	25 % (353)	1 % (16)
Crime organisé*	0,1 % (1)	100 % (1)	100 % (1)	100 % (1)	0 % (0)
Gangs de rue*	0,8 % (11)	100 % (11)	82 % (9)	82 % (9)	9 % (1)
Motards*	0,4 % (5)	60 % (3)	40 % (2)	20 % (1)	0 % (0)
Ensemble des groupes criminels*	100 % (17)	88,2 % (15)	70,6 % (12)	64,7 % (11)	5,9 % (1)

**Tableau A-5 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée amorcée en 2007-2008, selon l’infraction initiale**

		Taux de récidive/reprise			
Infraction actuelle	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d’incarcération	D) Condamnation à une peine d’incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des peines discontinuées	100 % (1 410)	40 % (563)	31 % (440)	26 % (364)	1 % (17)
Nature de l’infraction principale					
1- Infractions contre la personne	12 % (171)	52 % (89)	40 % (69)	35 % (60)	1 % (2)
1a- Voies de fait (sous-classe 600)	7 % (100)	54 % (54)	46 % (46)	40 % (40)	1 % (1)
1b- Infraction d'ordre sexuel (sous-classe 500)	1 % (11)	9 % (1)	0 % (0)	0 % (0)	0 % (0)
1c- Vol qualifié (sous-classe 800)	1 % (12)	92 % (11)	50 % (6)	33 % (4)	0 % (0)
1d- Autres infractions contre la personne	3 % (48)	48 % (23)	35 % (17)	33 % (16)	2 % (1)
2- Infractions contre la propriété	14 % (197)	66 % (131)	51 % (101)	41 % (80)	3 % (5)
2a- Vol simple	6 % (91)	65 % (59)	56 % (51)	45 % (41)	2 % (2)
2b- Autres infractions contre la propriété	8 % (106)	68 % (72)	47 % (50)	37 % (39)	3 % (3)
3- Infractions aux règles de la circulation	48 % (681)	24 % (161)	19 % (128)	16 % (108)	1 % (4)
3a- Conduite avec facultés affaiblies (sous-classe 2300)	43 % (601)	22 % (134)	17 % (103)	14 % (85)	0 % (2)
3b- Autres infractions aux règles de la circulation	6 % (80)	34 % (27)	31 % (25)	29 % (23)	3 % (2)
4- Infractions aux lois fédérales (stupéfiants et drogues) autres qu’au Code criminel	11 % (153)	43 % (66)	29 % (44)	23 % (35)	3 % (4)
5- Infractions aux lois québécoises et aux règlements municipaux	0 % (0)	0 % (0)	0 % (0)	0 % (0)	0 % (0)
6- Autres infractions au Code criminel et contre l’État	15 % (208)	56 % (116)	47 % (98)	39 % (81)	1 % (2)
6a- Omissions d’engagement (sous-classe 2100)	6 % (84)	64 % (54)	51 % (43)	39 % (33)	1 % (1)
6b- Défaut de se conformer à une probation (sous-classe 2200)	5 % (70)	46 % (32)	41 % (29)	36 % (25)	1 % (1)
6c- Autres infractions au Code criminel et contre l’État	4 % (54)	56 % (30)	48 % (26)	43 % (23)	0 % (0)

**Tableau A-6 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinue amorcée en 2007-2008, selon les régions correctionnelles**

		Taux de récidive/reprise			
Régions et réseaux correctionnels	Nombre de dossiers retenus	Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d’incarcération	D) Condamnation à une peine d’incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des peines discontinues	100 % (1 410)	40 % (563)	31 % (440)	26 % (364)	1 % (17)
<b>Région correctionnelle</b>					
Abitibi-Témiscamingue –Nord-du-Québec	1,3 % (19)	15,8 % (3)	15,8 % (3)	10,5 % (2)	0,0 % (0)
Bas-Saint-Laurent	3,5 % (49)	46,9 % (23)	34,7 % (17)	30,6 % (15)	0,0 % (0)
Côte-Nord	2,3 % (32)	21,9 % (7)	18,8 % (6)	12,5 % (4)	0,0 % (0)
Estrie	10,1 % (142)	43 % (61)	37,3 % (53)	31,7 % (45)	3,5 % (5)
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,9 % (12)	16,7 % (2)	16,7 % (2)	8,3 % (1)	0,0 % (0)
Laval-Lanaudière-Laurentides	8,4 % (119)	37,8 % (45)	28,6 % (34)	22,7 % (27)	0,8 % (1)
Mauricie	4,9 % (69)	21,7 % (15)	15,9 % (11)	10,1 % (7)	0,0 % (0)
Montérégie	12,6 % (178)	37,1 % (66)	29,8 % (53)	24,2 % (43)	0,6 % (1)
Montréal	30,3 % (427)	46,8 % (200)	35,1 % (150)	29,5 % (126)	1,6 % (7)
Outaouais	3 % (42)	35,7 % (15)	35,7 % (15)	33,3 % (14)	2,4 % (1)
Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches	18,9 % (266)	43,6 % (116)	32,7 % (87)	27,8 % (74)	0,8 % (2)
Saguenay–Lac-Saint-Jean	3,9 % (55)	18,2 % (10)	16,4 % (9)	10,9 % (6)	0,0 % (0)
<b>Réseau correctionnel</b>					
Est	34 % (483)	36 % (173)	27 % (132)	22 % (107)	0 % (2)
Montréal	30 % (427)	47 % (200)	35 % (150)	30 % (126)	2 % (7)
Ouest	35 % (500)	38 % (190)	32 % (158)	26 % (131)	2 % (8)

**Tableau A-7 – Statistiques de l'extraction des données - Cohorte 5**

<b>Peines discontinues débutant en 2007-2008</b>				
	Nombre total de condamnations selon les chefs d'accusation* en 2007-2008	(A)	1 679	
<b>Exclusions</b>				
1	Condamnations avec des mesures mixtes		167	9,9 %
	<b>Total de peines discontinues mixtes</b>	(B)	<b>167</b>	<b>9,9 %</b>
<b>Exclusion des peines discontinues incohérentes</b>				
2	Condamnations incohérentes**		50	3,0 %
3	Condamnations orphelines***		19	1,1 %
4	Condamnations en double****		33	2,0 %
		(C)	102	6,1 %
	Total des exclusions (D)	(B + C)	269	16,0 %
	<b>Total des peines discontinues retenues pour la cohorte 5</b>	(A - D)	1410	<b>84,0 %</b>

\* La liste des chefs d'accusation de DACOR a été utilisée comme source de détermination des peines discontinues parce qu'elle était plus fiable.

\*\* Les condamnations exclues pour incohérences sont celles qui ne répondaient pas aux paramètres de la cohorte (pas de condamnation en milieu fermé, pas de délit, etc.).

\*\*\* Les condamnations orphelines sont des peines pour lesquelles il n'a pas été possible de déterminer une admission.

\*\*\*\* Les condamnations en double sont des peines discontinues qui ont été détectées durant un même séjour. La première a été retenue pour qualifier le séjour. Il n'est pas possible de préciser si ces peines sont liées à une récidive ou à un autre délit antérieur au séjour.

**Tableau A-8 – Taux de récidive/reprise des personnes purgeant une peine discontinuée dont la date de début est en 2007-2008, selon les libérées illégales**

		Taux de récidive/reprise			
Variables globales selon le temps d'observation	Nombre de dossiers retenus	Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Avec ou sans liberté illégale	100 % (1 410)	40 % (563)	31 % (440)	26 % (364)	1 % (17)
0	74 % (1 047)	31 % (327)	24 % (248)	19 % (195)	1 % (11)
1 et +	26 % (363)	65 % (236)	53 % (192)	47 % (169)	2 % (6)
Selon le nombre de libérées illégales	100 % (1 410)	40 % (563)	31 % (440)	26 % (364)	1 % (17)
0	74 % (1047)	31 % (327)	24 % (248)	19 % (195)	1 % (11)
1	15 % (214)	61 % (130)	50 % (106)	43 % (93)	1 % (3)
2	4 % (60)	62 % (37)	52 % (31)	48 % (29)	0 % (0)
3 et +	6 % (89)	78 % (69)	62 % (55)	53 % (47)	3 % (3)

## **BIBLIOGRAPHIE**

Brassard, R., L. Giroux et D. Lamothe-Gagnon (2011). *Profil correctionnel 2007-2008 : Les Autochtones confiés aux Services correctionnels*, Québec, Services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.

Code criminel (L.R.C. (1985), c. C-46).

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/>

Confédération suisse (2009). *Analyses de la récidive. Terminologie et définitions*. Neuchâtel : Département fédéral de l'intérieur. Office fédéral de la statistique. Mai 2009.

Holland, S., K. Pointon & S. Ross (2007). *Who returns to prison? Patterns of recidivism among prisoners released from custody in Victoria in 2002-03*. Melbourne: Research and Evaluation Unit Corrections Victoria.

<http://www.corrections.vic.gov.au/utility/publications+manuals+and+statistics/who+returns+to+prison>

France (2013). Ministère de la Justice. [Conférence de consensus sur la prévention de la récidive. Bibliographie.](http://conference-consensus.justice.gouv.fr/bibliographie/)

Ireland (2012). *Probation service recidivism study 2007 – 2011*. Dublin: Probation Service Research Report 2, November 2012.

<http://www.probaton.ie/pws/websitepublishingdec09.nsf/Content/Research+Publications~Probation+Service>

Kensey A. (2013). *Les « taux » de récidive : principaux enseignements*. Conférence de consensus sur la prévention de la récidive.

Kensey A. (2007). *Prison et récidive. Des peines de plus en plus longues : la société est-elle vraiment mieux protégée?* Paris : Armand Colin, p. 30.

Landreville, P. (1982 a). *Le critère de la récidive dans l'évaluation des politiques pénales*, Montréal : Les Cahiers de l'école de criminologie. Université de Montréal.

Landreville, P. (1982 b). « Taux de récidive et taux de reprise ». *Revue canadienne de criminologie*. Vol. 24, N° 4 (oct.). Pages 439-452.

Landreville P. (1982 c). « La récidive dans l'évaluation des mesures pénales ». *Déviance et société*. Vol. 6 - N° 4, pp. 375-388.

The PEWS Center of the States (2011). *State of Recidivism: the Revolving door of America's prisons*.

Québec (2008). *Rapport annuel de gestion 2007-2008*. Québec : Commission québécoise des libérations conditionnelles. Octobre, 52 p.

[http://www.cqlc.gouv.qc.ca/index.php?id=10&no\\_cache=1&tx\\_ttnews%5Bcat%5D=45](http://www.cqlc.gouv.qc.ca/index.php?id=10&no_cache=1&tx_ttnews%5Bcat%5D=45)

Royaume-Uni (2012). *Proven re-offending statistics: definitions and measurement*. London: Ministry of Justice. Justice Statistics Analytical Services.

<https://www.gov.uk/government/organisations/ministry-of-justice/series/reoffending-statistics>

Royaume-Uni (2013). *Proven re-offending statistics. Quarterly Bulletin. October 2010 to September 2011, England and Wales*. London: Ministry of Justice. Justice Statistics Analytical Services.

<https://www.gov.uk/government/organisations/ministry-of-justice/series/reoffending-statistics>

The Sentencing Project (2010) *The Sentencing Project Unveils New Recidivism Resource*.

[http://www.sentencingproject.org/detail/news.cfm?news\\_id=940](http://www.sentencingproject.org/detail/news.cfm?news_id=940)

Tournier, P.V. (2001). *À chacun sa vérité. Propos sur la récidive, tenus à l'Assemblée nationale et au Sénat*. Cahiers de l'Actif 2001, n° 296-297, 51-64. CNRS / Université Paris I.

Tournier, P.V. (2008). « Évaluation de la récidive des infractions pénales. Questions de méthode », *Revue suisse de criminologie*, n° 1, pp. 3-8.

Wartna, B.S.J., Nijssen, L.T.J. (2006). *National studies on recidivism. An inventory of large-scale recidivism research in 33 European countries*. The Hague: WODC. Fact sheets 2006-11 (Research and Documentation Centre).

